

Brèves Economiques d'Afrique de l'Ouest (hors Nigéria-Ghana)

Zoom sur ...

[... l'offensive menée par la Côte d'Ivoire et le Ghana pour la rémunération des producteurs de cacao et les enjeux de la filière](#)

Le 30 novembre 2020, les organes de régulation des filières cacao en Côte d'Ivoire (**Conseil Café-Cacao**) et au Ghana (**Ghana Cocoa Board**) ont accusé certains grands opérateurs mondiaux de l'industrie chocolatière – dont **Mars et Hershey**, qui ont été cités nommément – de s'approvisionner en cacao et produits dérivés en contournant le **Différentiel de revenu décent (DRD)**, négocié en juin 2019 et entré en vigueur depuis octobre 2020. Alors que **les programmes de durabilité mis en œuvre par Hershey dans les deux pays avaient été suspendus** à la suite de ces annonces, le Conseil café-cacao (CCC) ivoirien a finalement **levé ses sanctions le 4 décembre 2020**, après que la société américaine se soit engagée à payer la prime.

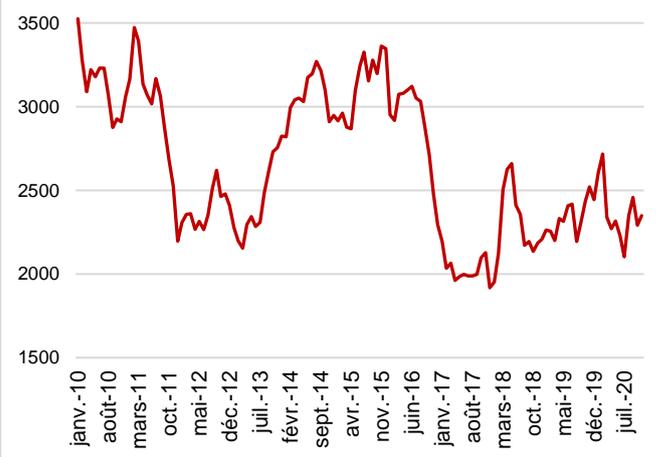
❖ **La Côte d'Ivoire et le Ghana représentent 2/3 de la production mondiale mais peinent à imposer leur prix sur le marché mondial**

Selon les derniers chiffres publiés dans [le Baromètre du cacao 2020](#) le 1^{er} décembre 2020, **la production mondiale de cacao pour la campagne 2019/2020 est estimée à 4,7 M tonnes**. Les zones de production se concentrent essentiellement autour de l'équateur, l'Afrique fournissant plus de 76% de la récolte mondiale, l'Amérique latine 18% et l'Asie moins de 6%. **La Côte d'Ivoire (2,1 M tonnes) et le Ghana (802 K tonnes) représentent à eux seuls plus de 60% de la production mondiale**. La consommation, estimée à **4,2 M tonnes** en 2018/2019, est fortement marquée par **la saisonnalité et les périodes de fête**. Les principales zones de consommation sont **l'Europe (46%) et l'Amérique du nord (28%)**. La Côte d'Ivoire et le Ghana disposent **d'un accès en franchise de droits sur le marché de l'Union européenne (UE)** dans le cadre de leurs accords de partenariat économique respectifs. En 2019, **l'UE a importé au total 4,1 Mds EUR** de fèves de cacao, dont **2,7 Mds EUR en provenance des deux pays d'Afrique de l'Ouest**. A noter qu'une augmentation de la demande des pays émergents, en particulier de **la Chine et de l'Inde**, est attendue dans les prochaines années et pourrait conduire à une forte croissance de la consommation mondiale dans. A l'inverse, **les pays producteurs sont très peu consommateurs**.

Plus de **90% des fèves récoltées proviennent d'exploitations familiales de subsistance**. Leur petite taille et leur faible productivité exposent très souvent les planteurs à une **situation de pauvreté**, et ce d'autant plus que le marché mondial est dominé par un groupe

restreint d'entreprises de cacao et de chocolat, qui disposent ainsi **d'un fort pouvoir sur le niveau des prix** : en 2017, cinq compagnies multinationales (Barry Callebaut, Cargill, Olam, Bloomer, Guan) se partageaient plus de 75% des broyages, alors que sept compagnies (Mars, Mendez, Nestlé, Ferraro, Meiji, Hershey, et Lindt) contrôlaient 75% du marché mondial pour la production de chocolat industriel et de produits finis. **Les fluctuations du prix international ont ainsi été fréquentes** ces dernières années, créant une forte incertitude pour les producteurs qui ne peuvent pas anticiper correctement leurs gains d'une année à l'autre ou planifier leurs investissements.

Evolution des cours mondiaux du cacao depuis 2010 (USD/tonne)



Source [Banque mondiale](#)

Enfin, les planteurs ouest-africains ne reçoivent qu'une part relativement faible du prix mondial, du fait **des marges des opérateurs privés assurant la commercialisation** (pisteurs, traitants, coopératives, exportateurs, transitaires, assureurs, etc.) et de **la taxation à laquelle ils sont soumis** (taxes à l'exportation et prélèvements, y compris les prélèvements parafiscaux opérés par le CCC et le Ghana Cocoa Board pour assurer des services à la filière et financer leurs propres coûts d'opération). Selon la [Banque mondiale](#), les producteurs ivoiriens et ghanéens recevraient respectivement 60% et 70% du prix pratiqué sur le marché mondial – la Côte d'Ivoire taxe en effet plus lourdement les exportations de cacao, avec un taux qui atteint 22% en 2019. Alors que le secteur emploie **près d'un million de producteurs en Côte d'Ivoire et fournit des revenus à un cinquième de la population**, près de **55% des planteurs et leur famille vivent ainsi en dessous du seuil de pauvreté**, fixé par les autorités à 757 FCFA par jour (1,16 EUR environ).

❖ **Sans transformation locale, les deux pays ne parviennent pas à capter les bénéfices générés dans la chaîne de valeur mondiale**

D'après le Baromètre du cacao, **les pays producteurs ne captent qu'environ 13% de la valeur ajoutée totale de la chaîne de valeur mondiale** du cacao (du producteur au consommateur), le solde revenant **aux acteurs responsables de la transformation et de la fabrication de produits finis**. Ainsi, alors que la Côte d'Ivoire fournit 40% du cacao mondial, elle ne reçoit qu'entre **5 et 7% des bénéfices mondiaux générés** par le secteur.

En effet, **le pays est doté de la capacité de broyage la plus élevée au monde** (1^{ère} transformation des fèves), à 750 000 tonnes, mais peine à se positionner à l'aval de la chaîne de valeur, à savoir **la 2^{ème} transformation du cacao** (production du chocolat industriel de couverture) qui concentre plus du **tiers de la valeur ajoutée globale** et, surtout, **la production ainsi que la distribution de produits finis** qui en captent plus des **deux cinquièmes**. Les 14 usines de broyages en activités coûtent par ailleurs environ 46 Mds FCFA (70 MEUR) par an à l'État, qui a abaissé sa fiscalité pour attirer les investisseurs.

Alors que le cacao compte déjà pour environ **14% du PIB ivoirien**, contribue à plus du **tiers des recettes d'exportations** et finance **10% des recettes de l'État**, la capacité du pays à développer une industrie locale de 2^{ème} transformation et de distribution dans un futur proche apparaît donc comme un enjeu de taille. La faiblesse de la demande locale, la fragilité du chocolat par rapport aux fèves (qui complique son transport), la technicité du savoir-faire pour la production de chocolat de qualité, ou encore **l'achat d'autres intrants nécessaires à la fabrication de confiseries** – pour lesquels **la Côte d'Ivoire souffre d'un déficit de compétitivité (comme l'électricité, le sucre ou les produits laitiers)** – constituent toutefois des obstacles non-négligeables. D'autres pistes de valorisation sont privilégiées : **l'amélioration de la productivité des vergers, la spécialisation du cacao ouest-africain dans des produits de niche de qualité, le renforcement de l'efficacité de la commercialisation intérieure**, etc.

❖ **Le DRD devient opérationnel cette année, dans un contexte de tassement de la demande mondiale lié à la COVID-19**

En 2019, le CCC et le Ghana Cocoa Board ont convoqué les grands opérateurs du secteur pour leur proposer de déployer un dispositif destiné à assurer aux producteurs un revenu décent : **le « Différentiel de revenu décent » (DRD)**. Ce mécanisme, censé se déclencher dès que les prix mondiaux du cacao tombent en dessous de 2800 USD par tonne (une situation habituelle au cours des dernières années, voir le graphique), consiste en **une prime de 400 USD par tonne versée en sus du prix du marché**, destinée aux planteurs des deux pays. Le DRD avait été accepté par les opérateurs dans un contexte où **la demande mondiale de cacao était particulièrement dynamique**.

Depuis le début de la campagne 2020-2021, dans un **contexte de tassement de la demande mondiale de cacao**, le DRD imposé par le Ghana et la Côte d'Ivoire peine à se mettre en place de manière opérationnelle. Ces difficultés ont conduit **les organismes régulateurs ivoiriens et ghanéens à entamer un bras de fer avec les grands opérateurs du marché**. La polémique vise notamment les deux opérateurs [Hershey](#) et [Mars](#). Le 30 novembre 2020, le CCC et le Ghana Cocoa Board ont même annoncé **la suspension immédiate de tous les programmes de certification de Hershey** dans les deux pays (les programmes de certification des chocolatiers visent à garantir qu'ils achètent du cacao durable et constituent surtout un élément de marketing en direction des consommateurs). Les entreprises américaines ont réagi à ces accusations en affirmant que leurs actions s'inscrivaient toujours dans le cadre de leur engagement à soutenir le DRD. Le CCC a finalement **levé les sanctions contre Hershey** le 4 décembre 2020. En parallèle, plusieurs opérateurs du secteur – notamment les entreprises françaises membres du [Syndicat du Chocolat](#) – ont réaffirmé leur engagement à respecter le DRD.

❖ **Les PTFs s'engagent aux côtés des autorités locales sur les problématiques liées à la déforestation et au travail des enfants**

Outre l'assurance de conditions décentes pour le producteur, la filière doit faire face à deux enjeux majeurs : (i) l'élimination du travail des enfants dans les plantations ; (ii) la lutte contre la déforestation liée à la production de cacao. **La Côte d'Ivoire a en effet perdu 90% de sa forêt depuis 1960** et le Ghana 10% ces 10 dernières années.

Les autorités ivoiriennes se sont engagées sur ces fronts avec **un nouveau programme de lutte contre le travail des enfants**, l'approbation d'un nouveau **Code Forestier** et d'une nouvelle politique forestière dont l'objectif est la préservation et la restauration du couvert forestier, ou encore l'adoption du **Cadre d'Action Commune** pour le développement durable et inclusif du secteur cacao, basé sur un partenariat entre l'État et le secteur privé (en particulier tous les grands groupes industriels du cacao membre de la [World Cocoa Foundation](#)) dans le cadre du programme « **Cocoa and Forest Initiative** ». L'enjeu central pour les pays ouest-africains reste de se doter **d'un système fiable d'identification des plantations**, de leur emplacement géographique ainsi que de leur mode de production, **pour en assurer la traçabilité**.

Dans ce contexte, les partenaires techniques et financiers ont engagé de nombreux projets pour accompagner la filière vers une production plus durable. Le 23 septembre 2020, **l'Union européenne a par exemple entamé un cycle de discussions de 10 mois avec la Côte d'Ivoire et le Ghana**, portant en particulier sur ces deux problématiques. **Des recommandations devraient être publiées à l'été 2021** et soutenues par un appui budgétaire de **25 M EUR mobilisés dans le cadre du Fonds européen de développement**.

ACTUALITE REGIONALE

Lancement prévu de la ZLECAf le 1^{er} janvier 2021

A l'occasion de [sa 13^{ème} session extraordinaire tenue le 5 décembre 2020 et consacrée à la Zone de libre-échange continentale africaine](#) (ZLECAf), la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine a adopté la date du 1^{er} janvier 2021 pour le démarrage effectif des échanges commerciaux sur la base des listes tarifaires et des concessions légalement applicables et réciproques. Selon le Secrétaire général de la ZLECAf, 54 pays ont signé l'Accord tandis que 34 pays ont déposé leurs instruments de ratification et 41 pays / unions douanières ont soumis leurs offres relatives aux droits de douane, dont la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Selon un rapport de la Banque mondiale paru en juillet 2020, la pleine mise en œuvre de la ZLECAf permettrait, entre autres, de sortir 30 millions d'Africains de l'extrême pauvreté, dont 12 M en Afrique de l'Ouest ; d'augmenter les revenus de l'Afrique de 450 Mds USD d'ici à 2035 (+7%) et de favoriser une progression salariale plus importante pour les femmes (+10,5%) que pour les hommes (+9,9%) ainsi qu'une augmentation significative (+81%) des exportations manufacturières à l'intérieur de l'Afrique.

Une nouvelle plateforme pour dynamiser la coopération Afrique-Europe

[La Fondation Afrique-Europe a été instituée le 2 décembre 2020](#) par le groupe de réflexion « Les amis de l'Europe » (« Friends of Europe ») et la Fondation Mo Ibrahim, dans le cadre d'un partenariat avec [l'organisation ONE](#) et la Fondation africaine pour le climat. La Fondation est un forum indépendant qui mène à bien de nouvelles réflexions stratégiques et élabore une prospective stratégique dans divers domaines de coopération interconnectés. Elle se présente également comme un incubateur de partenariat pour des projets communs aux deux continents et vise la promotion de la coopération entre les pays africains et européens.

L'accord de coopération monétaire entre la France et l'UEMOA approuvé à l'Assemblée nationale

[L'Assemblée nationale française a adopté le 10 décembre 2020 le projet de loi](#) autorisant l'approbation de l'accord de coopération entre la France et les Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), signé en décembre 2019. Ce nouvel accord de coopération monétaire, initié à la demande des 8 pays membres de l'UEMOA (Mali, Niger, Sénégal, Togo, Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso et Guinée Bissau), remplace le précédent accord du 4 décembre 1973. La réforme acte un cadre modernisé et renouvelé des relations de coopération monétaire entre la France et les pays de l'UEMOA selon quatre axes : (i) le changement du nom de la devise du « franc CFA » à l'« ECO » ; si le passage à l'« ECO » fiduciaire ne sera pas immédiat, il s'agit d'un changement symbolique majeur, qui est par ailleurs du seul ressort des Etats de l'UEMOA ; (ii) la suppression de l'obligation de centralisation des réserves de change par la BCEAO sur le compte d'opérations du Trésor français, déjà effective ; (iii) le retrait de la France des instances de gouvernance de la Zone, également mis en œuvre par anticipation ; (iv) la mise en place concomitante de nouveaux mécanismes de dialogue et de surveillance des risques entre la France et l'UEMOA. Le régime de change reste toutefois inchangé, avec le maintien de la parité fixe entre l'euro et la devise de l'Union, ainsi que le maintien de la garantie de convertibilité assurée par la France.

60^{ème} session du Conseil d'administration de l'OAPI

[La 60^{ème} session du Conseil d'administration de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle \(OAPI\)](#) était organisée le 8 décembre 2020 à Lomé, au Togo. Présidée par le ministre togolais du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation locale, elle s'est tenue en présence des administrateurs des 17 Etats membres, des experts de l'OAPI et des membres du corps diplomatique. De nombreux directeurs d'Office nationaux et régionaux ont participé virtuellement à la cérémonie d'ouverture et ont félicité l'OAPI pour la continuité de l'activité de délivrance des titres et de promotion de la propriété intellectuelle, malgré le contexte de la pandémie. L'importance de l'innovation pour faire face aux nouveaux défis sanitaires a également été mise en avant. La cérémonie a été marquée par la remise solennelle des instruments de ratification de l'Accord de Bangui révisé au Directeur général de l'OAPI par les ministres en charge de l'Industrie du Tchad, de la Guinée Bissau et du Togo. Pour rappel, 10 pays ouest-africains sont membres de cette organisation régionale rassemblant essentiellement des pays francophones.

BENIN

Adoption par l'Assemblée nationale d'un budget de l'Etat de 2 452 Mds FCFA pour l'exercice 2021

[Le projet de budget de l'état pour l'exercice 2021](#) a été adopté par [l'Assemblée nationale le 8 décembre 2020](#). Il prévoit un budget à l'équilibre d'un montant de 2452,2 Mds FCFA (3,7 Mds EUR). Les recettes sont programmées pour 2021 à hauteur de 1349,9 FCFA (2,1 Mds EUR). Pour équilibrer le budget et faire face

aux échéances de la dette, l'Etat béninois aura recours à l'emprunt pour un montant total de 1 102,3 Mds FCFA (1,7 Md EUR).

Constitution de la société béninoise de production électrique

Le 2 décembre 2020, le gouvernement béninois a validé en Conseil des ministres [la création de la société de patrimoine de production d'électricité \(SBPE\)](#), distincte de la Société béninoise d'énergie électrique (SBEE), dont les activités seront (i) la production et la vente d'électricité grâce à l'exploitation des actifs propres, (ii) l'achat de l'énergie solaire produite par les opérateurs privés et (iii) la vente d'électricité à la SBEE. Pour ce faire, la Société disposera des actifs de production de l'Etat actuellement en exploitation ou en cours de réalisation (centrale thermique de Maria-Gléta 2, mise en service en août 2019 ; centrale thermique de Maria-Gléta 3 dont le processus de réalisation est en cours ; centrale solaire photovoltaïque construite dans le cadre du projet DEFISSOL).

BURKINA FASO

Des pertes fiscales annuelles estimées 2,9 M USD en raison de la fraude internationale

Selon le rapport « [Justice fiscale : état des lieux 2020](#) » publié en novembre 2020 par plusieurs organismes internationaux, dont l'Alliance globale pour la justice fiscale, l'Etat burkinabè subirait des pertes fiscales estimées à 2,9 M USD en raison de la fraude fiscale internationale. Les entreprises canadiennes, très présentes dans le secteur de l'industrie extractive, représenteraient 38,7% des flux financiers illicites mondiaux.

Lancement de formations dans le domaine des énergies renouvelables avec le soutien de l'UE

L'Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ANEREE) du Burkina Faso a lancé, en partenariat avec le Programme d'appui à la compétitivité de l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne, [les inscriptions pour deux sessions de formation certifiante sur les énergies renouvelables](#). La première formation, ouverte aux étudiants et aux professionnels, porte sur l'énergie solaire. Le deuxième programme, lancé avec l'appui de l'entreprise sociale Job Booster, vise à former 2000 jeunes dans les métiers de l'efficacité énergétique.

Telecel rejoint Orange et Onatel sur la 4G+

L'attribution aux opérateurs télécoms de licences 4G, engagée en 2017, a pris fin [le 7 décembre 2020](#) avec le lancement du [réseau mobile 4G+ de Telecel Faso](#), dernière société à entrer sur ce segment après Orange et Onatel (filiale du groupe Maroc Telecom), qui avaient lancé cette technologie mobile respectivement en janvier et mars 2019. Présente à la cérémonie d'inauguration, la ministre burkinabé du Développement de l'économie numérique et des Postes a indiqué que 7 000 km de fibres optiques étaient déjà déployés sur le territoire burkinabé.

CAP VERT

La Banque centrale confirme la liquidation d'une des quatre banques offshore du pays

[La Banque du Cap-Vert a confirmé qu'elle avait reçu la délibération de l'administration de la Banque privée internationale](#), l'une des quatre banques offshore opérant dans le pays, pour sa liquidation et qu'il s'agissait d'une décision volontaire des actionnaires. Par ailleurs, le gouvernement capverdien a prolongé d'un an – au 31 décembre 2021 – le délai de fermeture des banques à autorisation restreinte, considérée comme offshore.

CÔTE D'IVOIRE

Le FMI achève les 6^{ème} et 7^{ème} revues au titre des accords FEC et MEDC

[Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international \(FMI\) a achevé les 7^{ème} et 8^{ème} revues](#) de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) et de l'accord élargi au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC), permettant ainsi de décaisser immédiatement 278,2 M USD en faveur de la Côte d'Ivoire. Débuté en 2016, la performance du programme soutenu par le FMI a été satisfaisante jusqu'à fin 2019, mais plusieurs objectifs du programme n'ont pas été atteints à fin juin 2020 du fait de la riposte à la pandémie. Les acquis macroéconomiques solides d'avant la crise, la relative diversification de l'économie et l'assouplissement budgétaire ont permis à la Côte d'Ivoire de se situer parmi la minorité des pays d'Afrique sub-saharienne qui maintiennent une croissance positive en 2020, envisagée à 1,8%.

L'excédent commercial multiplié par trois en 2019

Selon une communication adoptée en [Conseil des ministres](#), en 2019, les exportations de biens ont connu une augmentation de 13,8% par rapport à 2018, pour s'établir à 7 450,9 Mds FCFA (11,4 Mds EUR). Cette performance est essentiellement portée par les produits de rente, miniers et pétroliers. Les importations ont enregistré une légère progression (+0,6%) en 2019 par rapport à 2018 pour atteindre 6 143,4 Mds FCFA (9,4 Mds EUR), résultat de l'effet conjugué de la hausse des produits alimentaires et des biens intermédiaires atténuée par la baisse des biens d'équipements et des achats de riz. Globalement, à fin 2019, la balance commerciale ivoirienne est excédentaire de 1 307,5 Mds FCFA (2 Mds EUR), soit 3,8% du PIB et presque trois fois celle de 2018

Adoption de textes de loi pour la mise en œuvre de la 2^e phase du démantèlement tarifaire dans le cadre de l'APE avec l'UE

[Le 9 décembre 2020, le gouvernement a adopté une ordonnance portant mise en œuvre de la 2^e phase du démantèlement tarifaire](#) dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne ainsi que son projet de loi de ratification. Cette 2^e phase sera effective à partir du 1er janvier 2021. En application des dispositions dudit Accord, les produits originaires de l'UE couverts par les lignes tarifaires retenues pour la libéralisation sont exonérés du paiement du droit de douane lors de leur importation en Côte d'Ivoire. Toutefois, les autres droits et taxes inscrits au Tarif Extérieur Commun, les prélèvements communautaires ainsi que les taxes de consommation intérieure exigibles à l'importation, restent dus. Par ailleurs, depuis le 15 octobre 2020, la Côte d'Ivoire est également signataire d'un [APE avec le Royaume-Uni](#) qui a fait l'objet d'une [présentation au secteur privé le 2 décembre](#). L'APE entre la Côte d'Ivoire et le Royaume-Uni s'inscrit dans le cadre du Brexit, et vise à préserver les acquis des deux pays dans le cadre de l'APE intérimaire UE/Côte d'Ivoire signé le 26 novembre 2008.

L'UE envisage de financer 100 micro-projets en 2021

[L'Union Européenne \(UE\) envisage le financement de 100 micro-projets en 2021](#) (contre 50 en 2020) pour un montant global de 490 M FCFA. Ces micro-projets porteront, entre autres, sur la promotion de la culture, les actions de plaidoyer et de sensibilisation telles que la campagne de dépistage du cancer du col de l'utérus. Cette annonce a été faite par l'Ambassadeur de l'UE en Côte d'Ivoire, lors de l'inauguration, le 2 décembre 2020, de la ludothèque bibliothèque de la Fabrique culturelle de Cocody, construite grâce à un appui de 5 M FCFA (7 622,4 EUR) de l'UE dans le cadre du financement des micro-projets au titre de l'année 2020.

GAMBIE

Le projet de budget 2021 présenté à l'Assemblée nationale

Le ministre des Finances a indiqué, lors de [son exposé sur le budget 2021](#), que les recettes domestiques devraient augmenter de 13,6 Mds GMD (216,9 M EUR) pour l'exercice 2020 à 13,7 Mds GMD (218,5 M EUR) en 2021. Les dons sont également projetés à la hausse (+4,7 Mds GMD ; +75 M EUR) en 2021 pour s'établir à 12 Mds GMD (191,4 M EUR). Les dépenses totales atteindraient 31,9 Mds GMD (508,8 M EUR) en 2021 contre 25,6 Mds GMD (408,3 M EUR) en 2020, enregistrant une augmentation des dépenses de personnel et courantes alors que les dépenses d'investissement diminueraient. Par ailleurs, le stock de dette publique s'est établi 67,6 Mds GMD (1,1 Md EUR), soit 71% du PIB à la fin de septembre 2020, contre 81% du PIB à la même période en 2019. La dette intérieure représente 34% du PIB contre 37% du PIB pour la dette extérieure.

GUINEE

Le FMI approuve un décaissement de 49,5 M USD

[Le Conseil d'administration du FMI a achevé les 5^e et 6^e revues](#) au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), permettant ainsi de décaisser immédiatement 49,5 M USD en faveur de la Guinée. Si les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par le FMI restent globalement satisfaisants, la Guinée fait face à d'importants risques de dégradation liés à la pandémie de COVID-19. Bien que la croissance globale ait été portée par le dynamisme du secteur minier, la pandémie de COVID-19 a considérablement pesé sur l'économie non minière. La croissance réelle devrait atteindre 5,2% cette année, mais l'activité non minière ne devrait croître que de 2,4%. Par ailleurs, [le taux d'inflation en Guinée a atteint 10,8% en glissement annuel en octobre](#) contre 10,6% pour le mois précédent, selon l'Institut National de la Statistique. Ce niveau d'inflation s'explique par le renchérissement des produits alimentaires et du transport dans le contexte de la COVID-19.

L'Assemblée nationale autorise l'amendement du contrat relatif à la construction du barrage de Souapiti

Dans le cadre du contrat de Concession pour la construction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du barrage Souapiti, [les députés guinéens se sont favorablement prononcés en faveur d'un amendement proposé par le Gouvernement](#), à travers le ministère chargé de l'énergie. Cet amendement indique désormais que si le premier tirage du Prêt Eximbank (of China) n'est pas intervenu et que les fonds empruntés au titre de ce premier tirage n'ont pas été mis à disposition à l'Etat au plus tard 30 mois (contre 12 initialement) à compter de la date d'entrée en vigueur, le présent contrat sera automatiquement résilié sans aucune indemnité ou compensation de quelque nature que ce soit au concessionnaire. Cette modification est rendue nécessaire en raison des difficultés de décaissement des fonds. Pour rappel, l'accord de financement a été signé en septembre 2018.

LIBERIA

L'entreprise chinoise CICA construira la route Ganta-Saclepea de 39 km

[Le gouvernement libérien et l'entreprise chinoise de construction routière Chongqing International Construction Corporation \(CICO\)](#) ont conclu un accord pour la construction du tronçon de 39 km de la route reliant Ganta et Saclepea. Le document a été signé par le ministre des Finances et de la Panification du développement, le ministre des Travaux publics et un représentant de CICO, lors de la cérémonie de lancement de la route qui s'est tenue le 2 décembre 2020 à Ganta. Le coût de ces travaux, qui devraient durer 22 mois, s'élève à 30,3 M USD.

MALI

Développement de la zone spéciale de transformation agroindustrielle de Koulikoro et péri-urbaine de Bamako

L'accord de prêt signé à Bamako le 19 novembre 2020 entre le gouvernement malien et [la Banque africaine de développement \(BAfD\)](#) sera ratifié, après son approbation par le Conseil des ministres du 9 décembre 2020. La BAfD octroie ainsi 8,3 Mds FCFA (12,5 M EUR) au Mali pour financer le Programme de développement de la zone spéciale de transformation agro-industrielle de Koulikoro et péri-urbaine de Bamako. Ce prêt financera la construction des infrastructures ainsi qu'un appui technique pour la gouvernance des ZES et le renforcement des capacités des opérateurs économiques des filières porteuses. Les principaux bénéficiaires du programme sont les populations de Kangaba, Kati et Koulikoro ainsi que le district de Bamako. Elles représentent 1,6 million d'habitants, dont au moins 79% sont actifs dans le secteur de l'agriculture.

MAURITANIE

Le gouvernement et la société Arise trouvent un compromis

Le ministre de l'Équipement et des Transports et le Directeur général du Port autonome de Nouakchott ont annoncé la [conclusion d'un avenant au contrat du Projet d'extension du Port autonome de Nouakchott \(PANPA\)](#). Première opération réalisée dans le cadre de la loi sur le partenariat public privé, le projet figure parmi les dix dossiers soumis à l'enquête d'une commission parlementaire sur la décennie Aziz (2009-2019). Le gouvernement mauritanien a ainsi opté pour la renégociation de l'accord tout en corrigeant les insuffisances relevées. Parmi les changements, on note : (i) le projet est désormais porté par le Fonds d'investissement français Méridiam, au lieu d'Arise (initialement attributaire du projet) qui devient un simple actionnaire ; (ii) la révision à la baisse des coûts de réalisation du projet et la suppression de certaines exonérations qui permettraient à l'Etat d'engranger 200 M USD supplémentaire

NIGER

Un projet de villages intelligents financé par la Banque mondiale connecte 2000 villages à internet

Le « Projet villages intelligents pour la croissance rurale et l'inclusion numérique (PVI) » a officiellement été [lancé le 3 décembre 2020 à Niamey](#). Piloté par l'Agence nationale pour la société de l'information (ANSI) pour un coût d'environ 65 Mds FCFA (100 M EUR) [majoritairement financé par la Banque mondiale](#), il a pour objectif de connecter 2 111 villages d'ici 2026 aux services de téléphonie mobile et d'Internet à haut débit. Les villages concernés bénéficieront de nouvelles infrastructures numériques et de campagnes d'éducation numérique et financière permettant notamment de moderniser les moyens de paiement des coopératives

d'agriculteurs et d'éleveurs, afin de développer les transactions dématérialisées. Près de 1,4 million de personnes bénéficieront de ce programme.

SENEGAL

Finalisation du processus de restructuration de « La Poste »

A l'occasion du vote du budget de son ministère, le ministre de l'Economie numérique et des Télécommunications a annoncé la finalisation du processus de restructuration de « La Poste » avant la fin de l'année. La dette de l'Etat sénégalais envers La Poste s'élève à 34,6 Mds FCFA (52,7 M EUR) et porte essentiellement sur des avances faites par la société dans le cadre du paiement des Bourses de sécurité familiale. Le budget global du ministère s'élève à 145 Mds FCFA (221,1 M EUR).

La DGID mobilise 820 Mds FCFA au premier semestre 2020

[Le rapport de présentation du budget 2021](#) indique que les recouvrements du premier semestre 2020 de la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) s'élèvent à 820 Mds FCFA (1,3 Md EUR), soit une plus-value de 4,3 Mds FCFA (6,6 M EUR). En glissement annuel, les recettes mobilisées par la DGID sont en hausse de 8,7%. Cette performance s'explique notamment par le bon comportement des impôts directs (+6,1 Mds FCFA ; +9,3 M EUR), des taxes sur biens et services (+18,7 Mds FCFA ; +28,5 M EUR) et des revenus des domaines (+2,6 Mds FCFA ; 4 M EUR).

Adoption des projets de loi sur le taux d'usure des banques

[Le Conseil des ministres du mercredi 2 décembre](#) a examiné et validé les projets de loi relatifs au taux de l'intérêt légal d'une part et portant définition et répression de l'usure d'autre part. Désormais, le taux d'usure est fixé à 15% pour les banques et à 24% pour les microfinances, en incluant les charges liées à la garantie et aux honoraires. Le Sénégal internalise ainsi ces lois adoptées en Conseil des Ministres de l'Union monétaire ouest africaine en 2013.

TOGO

Démarrage de la construction de lignes électriques de 240 km entre Kara et Dapaong

[La construction d'une nouvelle ligne électrique de 240 km dans la partie nord du pays](#) entre les villes de Kara (425 km de Lomé) et Dapaong (621 km de Lomé) a été lancée le 3 décembre 2020. Le projet est financé à hauteur de 52 M USD via un prêt d'Exim Bank of India et a été confié à trois entreprises indiennes : KEC International, Transrail Lighting et Techno Electric & Engineering. Les travaux devraient durer 20 mois.

40 mairies financées par l'Allemagne

La représentation allemande au Togo a annoncé le 26 novembre 2020 que la KfW, la banque de développement publique allemande, allait financer la construction de [40 mairies à travers le pays](#), dans le cadre de la IV^{ème} phase du [Projet d'appui à la décentralisation](#) (PAD). Le PAD dispose d'une dotation totale de 13 Mds FCFA (19,8 M EUR), financée à 80% par la KfW.

Responsable de la publication : François SPORRER, Chef du Service économique régional d'Abidjan

Pour s'abonner : abidjan@dgtresor.gouv.fr

Site Internet et compte Twitter [@DGTresor_RCI](https://twitter.com/DGTresor_RCI)

Copyright : tous droits de reproduction réservés sauf autorisation expresse du Service économique régional d'Abidjan.

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Service économique régional d'Abidjan (Afrique de l'Ouest – hors Nigéria-Ghana)
François SPORRER francois.sporrer@dgtresor.gouv.fr

Service économique de Bamako (Mali)
Valéry ALVES valery.alves@dgtresor.gouv.fr

Service économique de Dakar (Sénégal, Mauritanie, Gambie, Cap Vert)
Christophe MORCHOINE christophe.morchoine@dgtresor.gouv.fr

Service économique de Lomé (Togo, Bénin)
Pascal FOURCAUT pascal.fourcaut@dgtresor.gouv.fr

Service économique de Ouagadougou (Burkina Faso, Niger)
Béatrice ALPERTE beatrice.alperte@dgtresor.gouv.fr

PRINCIPAUX INDICATEURS PAYS

	BEN	BFA	CIV	RCI	GMB	GIN	GNB	LBR	MLI	MRT	NER	SEN	SLE	TGO	UEMOA	ASS
<i>Population (M hab.) 2020</i>	12,1	20,9	0,6	26,4	2,4	13,1	2,0	5,1	20,3	4,6	24,2	16,7	8,0	8,3	130,9	1 100
Macroéconomie¹																
<i>PIB (Mds USD) 2019</i>	14,4	15,7	2,0	58,6	1,8	13,8	1,4	3,2	17,3	7,6	12,9	23,6	4,2	5,5	149,4	1 714,2
<i>PIB / Hab. (USD) 2019</i>	1 218,2	774,7	3 601,7	2 229,6	774,2	1 102,5	810,6	693,6	907,3	1 872,6	553,9	1 445,9	539,1	675,3	-	-
<i>Croissance PIB réel (%) 2019</i>	+6,9	+5,7	+5,7	+6,5	+6,1	+5,6	+4,5	-2,5	+5,1	+5,9	+5,9	+5,3	+5,4	+5,3	+6,1	+3,2
<i>Inflation (%) 2019</i>	-0,9	-3,2	+1,1	+0,8	+7,1	+9,5	+0,2	+27	-2,9	+2,3	-2,5	+1	+14,8	+0,7	-0,3	+8,5
Finances Publiques																
<i>Solde budgétaire global (%PIB) 2019</i>	-0,5	-3,5	-1,8	-2,3	-2,5	-0,5	-4,6	-4,5	-1,7	+2,1	-3,6	-3,8	-2,7	+2,1	-2,3	-4,2
<i>Dette publique (%PIB) 2019</i>	41,2	42,7	125,0	37,9	80,0	34,5	67,6	53,3	40,5	58,1	41,7	64,1	70,0	70,9	44,5	50,4
<i>Pression fiscale (%PIB) 2019</i>	10,6	16,0	21,3	12,2	11,3	12,5	-	12,1	14,7	12,7	10,3	17,4	12	17,2	-	-
Echanges²																
<i>Balance commerciale (%PIB) 2019</i>	-3,9	+1,1	-33,2	+5,8	-25,6	-4,4	-7,6	-19,8	-2,0	-8,0	-9,3	-12,3	-13,3	-15	-	-
<i>Exportations françaises vers (M USD)</i>	254,7	312,1	15,4	1 125,8	19,7	166,2	5,9	6,1	374,3	274	142,4	1 366,5	15,4	150,2	2 365,4	-
<i>Importations françaises depuis (M USD)</i>	3,1	104,6	0,06	753	1,1	52,3	0,4	92,3	10,8	58	57,4	87,4	12,4	53,9	1 070,6	-
<i>Balance courante (%PIB) 2019</i>	-4,3	-4,8	+0,3	-2,7	-5,3	-13,7	-8,5	-21,5	-4,2	-10,6	-12,6	-7,7	-13,5	-4,3	-5,3	-3,6
<i>Réserves de change (mois d'import) 2019</i>	-	-	8,8	-	4,2	2,5	-	2,3	-	3,7	-	-	3,9	-	6,0	6,2
Classements internationaux																
<i>IDH (2019)³</i>	163	182	126	165	174	174	178	176	184	161	189	166	181	167	-	-
<i>Doing Business (2020)⁴</i>	149	151	137	110	155	156	174	175	148	152	132	123	163	97	-	-
<i>Environnement des affaires⁵</i>	C	C	C	B	-	D	-	D	D	D	C	B	D	C	-	-
<i>Transparency International⁶</i>	80	85	41	106	-	130	168	137	130	137	120	66	119	130	-	-

1 Données : FMI / WEO / article IV ou revues programme sauf indications contraires

2 Trade Map-2017

3 PNUD – Classement sur 189 pays

4 Banque mondiale - Classement sur 190 pays

5 Agence de notation COFACE - Estimation du risque de crédit moyen des entreprises d'un pays - 8 niveaux, A1, A2, A3, A4, B, C, D, E dans l'ordre croissant du risque

6 Indice de perception de la corruption – classement sur 198 pays.